



Le Cormorandier

Bulletin d'information
de l'association des Plaisanciers du littoral cancalais
Aplc35@orange.fr Site : apl.cjimdo.com

Le mot du Président

Chers amis adhérents,

A la suite de ce long hiver, le temps s'est quelque peu amélioré. Je me suis laissé dire que certains de nos adhérents constatant cette embellie auraient commencé à s'approcher du matériel de pêche, de la bouée de mouillage, de certaines parties techniques du bateau afin de leur redonner petit à petit fraîcheur et vie.

Quoi de neuf à l'APLC ? Comme vous le savez nous profitons de cette trêve hivernale pour mettre en place nos stages sécurité :CRR/VHF (en novembre une douzaine de succès à l'examen) ,la poursuite de la promotion des gilets de sauvetage à déclenchement automatique à recommander principalement lors de tout trajet en annexe vendus à un prix association très intéressant. Suite à notre annonce lors de l'assemblée générale l'an dernier un stage intitulé "L'école des nœuds "a vu le jour .Cette formation a remporté un vif succès beaucoup de postulants .Nous renouvellerons l'an prochain en y ajoutant éventuellement d'autres thèmes à caractère maritime . Un grand merci à nos formateurs ,à nos anciens marins terre-neuvas virtuoses du ramendage. Ne pas oublier que savoir faire un nœud peut sauver une vie !

Côté Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers ,nous sommes satisfaits. Pour cette première année de participation à cet organisme , plus de 70% de nos adhérents ont fait le choix de s'investir pour la défense de leur loisir. Conscients de l'enjeu ils ont apporté massivement leur concours. Cette participation renforcera notre assurance et dopera nos représentants qui défendront nos intérêts à Paris et en Région. Sur le plan local les membres du Bureau de l'APLC sont présents eux aussi ,infatigables quand il s'agit de faire respecter l'environnement littoral, de participer aux rencontres avec nos amis de la pêche à pied et d'intervenir sur la législation qui se prépare en matière d'autorisation de pêche plaisancière sur Cotentin-Côte d'Emeraude A tout cela il convient d'ajouter les efforts déployés pour une meilleure sécurité à la mer. C'est pourquoi je réitère mon appel à celui qui n'a pas encore rejoint l'APLC et la Fédération, de ne pas rester seul dans son canot en attendant que l'orage s'estompe je lui propose simplement d'aller de l'avant avec nous.

Au niveau des cotisations nous vous demandons de régler chaque année avant la fin du premier trimestre, cela est pour nous bien moins lourd car la revue Pêche Plaisance est acheminée directement par le canal de la Fédé sinon cela nous oblige à Cancale à en faire la distribution par nos propres moyens. Merci d'avance.

Cette année le salon de la Pêche et de la plaisance de Port-Picain n'aura pas lieu . Nous pensons le revoir l'An prochain. D'autres manifestations nautiques sont programmées en Juin : Les Fériales à la Houle, en juillet notre concours de pêche à Port-Picain et en août le branle-bas de régates à Port Mer.

Je vous engage à visiter notre nouveau site, mis en place en début d'année. Donnez vos impressions, vos suggestions. Un grand merci à nos annonceurs qui permettent chaque année la parution du Cormorandier, Faites les travailler de préférence, ils sont tous commerçants.

Je vous souhaite une bonne saison 2009 dans l'amitié, la convivialité, la solidarité.

Bien amicalement .

Salutations maritimes

Michel LOUVET

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Nous avons pensé qu'il était intéressant de porter à la connaissance de nos adhérents le rapport que vous trouverez ci-après. Celui-ci a pour origine une étude Sénatoriale.

Marée amère : pour une gestion durable de la pêche

4. Une pêche de loisir enfin régulée

a) Un vrai problème

Le rapport Poséidon de 2006 notait avec une certaine pudeur « Un point particulier est la pêche de loisir, dont le poids peut être économiquement et quantitativement important sur certaines espèces à forte valeur ajoutée (le bar). Les débats sur les aires marines protégées notent l'importance de cette activité qui se révèle très rentable ; cette « fausse plaisance » alimente alors une économie parallèle, qui concurrence directement la pêche professionnelle, sans être soumise à ses obligations fiscales, sociales ou réglementaires ».

De fait, pour une espèce hors quota comme le bar, on estime que la moitié des prises sont le fait de Plaisanciers qui souvent commercialisent leurs prises alors que c'est totalement interdit, le principe même de la pêche récréative étant la consommation familiale.

Cette question reste en fait mal connue. Très peu d'études sont disponibles. Les travaux les plus souvent invoqués comme ci-dessus sont issus d'une étude menée par IFREMER en 2004-2005 dans le cadre du « Défi Golfe de Gascogne ».

La pêcherie du bar est apparue emblématique de la pêche récréative métropolitaine et permettant d'obtenir une première estimation de cette activité à l'échelle nationale. Cette enquête a reposé sur des entretiens téléphoniques conduits par un institut spécialisé. La population ciblée était les Français âgés de 15 ans et plus. Sur la base de la méthode des quotas, le sondage a été constitué de 14 vagues. En tout, ce sont 14.000 entretiens qui ont été réalisés au cours de l'année 2004.

Cette étude a permis d'estimer le nombre de pêcheurs récréatifs et sportifs en 2003 à 1,4 million dont 900.000 pêchent le bar, dont un tiers plus de sept fois par an. Sur les déclarations des usagers, les captures de ce type de pêche ont été évaluées à un volume équivalent de celui de la pêche professionnelle.

D'autres travaux ont été réalisés, notamment sur le thon en Méditerranée, mais dans ce cas les prises paraissent faibles, de l'ordre de 10 tonnes.

Une étude plus large a été demandée par le ministère de l'agriculture et s'est déroulée en 2007 et 2008. Ses résultats ne sont pas encore connus.

Pour certaines espèces sous quota comme **le cabillaud**, pour laquelle une étude de l'Ifremer est en cours, **les pêcheurs professionnels se sont plaints à votre rapporteur que les plaisanciers avaient désormais des droits de pêche supérieurs aux leurs. Cette année, la tension était telle en Manche que le Préfet de la région Haute-Normandie a été amené à prendre un arrêté spécifique limitant la pêche de plaisance du cabillaud à 10 poissons de plus de 35 cm par bateau et par sortie (arrêté du 17**

avril 2008) invoquant le risque important de troubles à l'ordre public si la différence de traitement entre professionnels et non professionnels n'était pas résorbée. En effet, faute de quotas, la pêche professionnelle était interdite.

Sur le littoral, cette activité parallèle paraît significative et peut même servir de reconversion à des pêcheurs professionnels.

La pêche récréative a longtemps été considérée comme négligeable et le commerce qui en était issu a souvent été toléré. Elle est devenue un problème à résoudre car, d'une part, les contraintes qui pèsent sur la pêche professionnelle sont très importantes en raison de la rareté des ressources, et, d'autre part les pêcheurs amateurs disposent de technologies professionnelles.

b) Permis de chasser – permis de pêche en mer : un parallèle pertinent

A ce stade, il est surprenant qu'une réflexion similaire à celle sur la chasse n'ait pas vraiment vu le jour.

Certains considèrent que « *la chasse au petit gibier a été victime de l'agriculture industrielle et du congélateur* ». Gardons-nous que la pêche de loisir ne soit victime des mêmes excès. De simplement récréative, elle change d'échelle quand elle consiste à emplir plusieurs congélateurs, alimenter très au-delà de la table familiale, voire servir de complément de revenu ou d'activité professionnelle non déclarée.

Sur le continent, le législateur interdit depuis très longtemps un certain nombre d'outils ou de dispositifs pour protéger le gibier terrestre et pour maintenir l'aspect « *sportif* » et l'esprit éthique de la chasse. Si le gibier n'a plus sa chance, y-a-t-il encore chasse ?

Dès lors, il est curieux de constater que ces principes si bien établis dans le domaine terrestre n'aient pas paru devoir s'appliquer au domaine maritime. Alors qu'il ne viendrait à personne l'idée d'autoriser la chasse au gros gibier avec un détecteur à infrarouge, c'est pourtant bien ce qui se passe pour la pêche avec les sondeurs désormais disponibles pour les plaisanciers.

Le rejet du permis de pêcher en mer suscite, lui aussi, quelque étonnement, à moins de rappeler les débats qui ont eu lieu, il n'y a plus de trente ans lors de l'instauration de l'examen du permis de chasser. Celui-ci ne fait pourtant plus débat. Il est devenu un outil efficace de formation et de sécurité. On comprend mal pourquoi le pêcheur en mer n'aurait pas besoin, lui aussi, d'être mieux averti de la biologie des espèces et des règles de sûreté. Ce pourrait être également une utile école de gestion des pêcheries et de préservation des milieux naturels.

S'y ajoutent pour la chasse diverses mesures de gestion qui permettent d'avoir une idée plus précise de l'état des espèces : estimation des populations (comptage), plan de chasse, carnets de prélèvement par espèce ou universel... On peut enfin mentionner la réglementation spécifique à laquelle est soumise la chasse sur le domaine public maritime.

En fait, les réticences que suscite un éventuel permis de pêcher en mer dénotent **un problème culturel**. Les pêcheurs de loisir considèrent encore trop souvent que la ressource est illimitée et que leur impact est faible. Or, comme lors de l'instauration du permis de chasser, c'est l'obligation de gérer et le caractère limité de la ressource qui sont insuffisamment partagés. **Il est nécessaire de prendre conscience, même au niveau du pêcheur plaisancier, que la mer ne peut plus être considérée comme totalement libre, non pas parce qu'elle serait plus un bien commun, mais bien parce qu'elle est un bien commun qui doit être préservé au profit de tous.**

c) Grenelle de l'environnement, un résultat en deçà des enjeux

Mer et du littoral » : « *Les participants ont estimé que les objectifs poursuivis pouvaient être atteints en grande partie par des mesures volontaires, et qu'il appartiendrait à l'administration de juger au vu des résultats si des mesures contraignantes devaient être imposées par la loi ou la réglementation* »

De ce fait, l'idée de la création d'un permis de pêche en mer a été abandonnée au profit d'une simple déclaration gratuite à effectuer une seule fois, d'un marquage des poissons pris (coupe ou entaille de la nageoire caudale) pour éviter leur commercialisation et conclusion d'une charte entre les différents acteurs du secteur. Des sanctions dissuasives comme la saisine du bateau ou du véhicule pourront être prises à la suite d'infractions. Une période de repos biologique pourra être définie de même que de nouvelles tailles limites de capture et certaines espèces pourront faire l'objet de protections spécifiques si elles sont menacées.

Un permis sera toutefois créé pour la pêche sous-marine. Cette exception est justifiée par deux motifs : le tableau de chasse important du chasseur sous-marin chevronné et les raisons de sécurité liées au déroulement de l'action de chasse sous-la mer et à la possession d'une arme de 6^é ou 7^é catégorie soumise à déclaration.

Le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre de Grenelle de l'environnement retient d'ailleurs, dans son article 30 alinéa 4, le simple principe de « *l'encadrement de la pêche de loisir* » sans plus de précision.

Votre rapporteur prend acte des travaux du Grenelle et du COMOP 12 remis en juillet 2008. Un compromis a été trouvé.

Votre rapporteur estime cependant insuffisantes les mesures proposées **au regard des enjeux de préservation et de gestion, de la concurrence réelle qui existe désormais sur certaines espèces entre la pêche récréative et la pêche professionnelle et les tensions sociales croissantes que cela provoque. Pour lui, l'intervention des pouvoirs publics au - delà du consensus trouvé par le COMOP 12 est Inévitable et souhaitable d'autant que la distorsion créée entre les différents type de pêche récréative n'est pas cohérente avec l'objectif de gestion scientifiques des ressources naturelles.**

Dès lors, il propose une régulation plus rigoureuse de la pêche récréative fondée sur cinq points :

- Une **meilleure connaissance statistique** grâce à des recherches scientifiques et à l'initiative des Associations (bagues, carnets de prélèvement ...),
- La **création, à terme, d'un permis de pêche en mer, soumis à examen à l'exemple du permis de chasser, conçu comme un outil de formation, de gestion et de sécurité et s'appliquant à tous les types de pêche récréative à l'exception de la pêche à pied,**
- La **limitation des engins de pêche** autorisés pour la pêche de loisir afin de préserver son esprit sportif et éthique,
- La **limitation des captures et la cohérence de la réglementation**, de telle sorte que lorsque la pêche professionnelle est interdite, la seconde ne puisse être autorisée,

- Le **contrôle plus fréquent** des débarquements et de l'interdiction de commercialisation par les pouvoirs publics, ainsi que les contrôles systématiques de la pêche à pied lors des grandes marées.

Commentaire de l'A.P.L.C. sur ce document sénatorial

Lors de notre AG et dans le dernier Cormorandier nous invitons, nos amis adhérents encore indécis, à venir nous rejoindre au sein de la Fédération. Après lecture de ce rapport, nous sommes heureux d'avoir intégré la grande famille des Pêcheurs Plaisanciers. L'union faisant la force c'est aujourd'hui le seul moyen efficace de faire entendre notre point de vue et d'essayer tous réunis de faire avorter de tels projets. Restons mobilisés car, dans un futur plus ou moins proche, d'autres tentatives verront le jour.

BRUITS DE COURSIVES

DATE ET LIEU DES PERMANENCES :

au local APLC Rue Noël Royer de 10 h 30 à 12 h 00

Samedi 28 mars - Samedi 25 avril.

Calendrier des manifestations pour 2009 :

Dates	Heures	Lieux	Objet
Février/Mars 2009		Lieu, dates cours, et examen seront communiqués ultérieurement	Stage CRR/VHF
23 mai 2009	18h30	Club Nautique à Port-Mer	Pot début de saison
14 juin 2009	11h00	Club Nautique à Port-Mer	Accueil des Plaisanciers de Hérel (Granville)
21 juin 2009	Journée	Ile de Chausey	Invitation au Pique-nique des Plaisanciers de Hérel
11 juillet 2009	09h00	Centre socioculturel à Cancale	Assemblée Générale
18 juillet 2009	A préciser	Port-Picain à Cancale	Concours de pêche
9 août 2009	10h00	Port de la Houle	ardon de la Mer ^P
23 août 2009	12h30	Port-Picain à Cancale	Repas annuel
Début décembre 2009		Paris	Salon Nautique

VIE ASSOCIATIVE



Le Sauvetage en Mer, une tradition de solidarité...

Les bénévoles de la SNSM vont au secours de tous ceux qui, en mer ou sur les côtes, se trouvent en difficultés voire en détresse. Les équipiers sont des hommes qui connaissent bien la mer et qui ont la pratique de la navigation dans la baie. Ainsi quel que soit l'instant, ils mettent leur bonne volonté, leur courage et leurs compétences à la disposition de tous.

A Cancale, leur zone d'intervention s'étend du Couesnon à la Pointe du Meinga.

Voilà ci-dessous, le rapport officiel d'activité de l'année 2008 :

Nombre	Station de Cancale	5 Stations du département
de sorties de sauvetage	13	170
de bateaux assistés	9	101
de planches à voiles ou kite-surf assistés	0	13
de personnes secourues	10	136
dont sauvées d'un péril certain	3	15

Pour assurer leur mission, ils ont besoin d'un matériel performant et de carburant, d'entretenir les moteurs, la coque et le matériel annexe, de renouveler les appareils de navigation de même que le matériel médical.

De plus, pour être efficace, les hommes d'équipage doivent effectuer régulièrement des sorties d'entraînements, suivre des formations au secourisme, à la réanimation, à la récupération de personnes tombées à la mer.

Pour faire face à ces charges, les Sauveteurs en Mer ont principalement pour ressources l'aide des Communes des Cantons de Dol et de Cancale, la générosité des concitoyens, quelques compensations en remboursement des dépenses occasionnées pour secours aux biens, sous réserve de résultat. A noter que l'assistance aux personnes est entièrement gratuite.

Les subventions des communes ne sont malheureusement pas toujours à la hauteur ; très faibles voire inexistantes pour certaines.

On dénombre officiellement 522 mouillages gérés à Cancale, 87 à St Coulomb, une quarantaine de mouillages gratuits à la Houle. De nombreux touristes, parfois 150 par jour, profitent de notre site pour mettre à l'eau leur jolis bateaux...

En 2008, vous n'avez été que 94 à soutenir la Station SNSM de Cancale.

Chers Amis, faites-un geste, encouragez-nous ! Versez chaque année une cotisation à VOTRE STATION, la Station de CANCALE. Permettez-nous de vous rappeler que, pour chaque cotisation, les deux tiers sont déduits de vos impôts ; en clair si vous donnez 45 euros, vous n'en cédez en réalité que 15.

Merci d'avance.

Le président : Daniel LE BOUCHER

BON d'ADHESION 2009

Société : Nom : Prénom :
Adresse : CP : Ville :
Téléphone(s) : **fait don à la SNSM de :€.**

Les chèques libellés à l'ordre de : **La Station de Sauvetage en Mer de Cancale**
sont à adresser au trésorier de la station : **Henry GASNIER – 18, rue du Châtelier**
35260 CANCALE Tél : 06.20.90.45.41

Des nouvelles du Concours 2009

Vous avez été nombreux à répondre au petit sondage relatif au concours de pêche inséré dans le Cormorandier de l'automne. Cela nous conforte car chacune des actions entreprises est avant tout, celle de l'APLC, donc la vie de votre association. Il ressort que si 98% souhaitent que ce type de manifestation ait lieu et qu'elle s'inscrit parfaitement dans le cadre de notre créneau. Beaucoup souhaitent que la notion de compétition soit abandonnée au profit d'un esprit festif et convivial ouvert à tous. A plus de 65%, vous préférez un samedi tant le matin que l'après midi, au mois de juillet, que les prises soient réglementées mais qu'elles puissent rester la propriété du pêcheur s'il le souhaite. Vous êtes partagés quant à la remise des lots et prix qui, bien que restant symboliques, apportent un petit plus. Vous souhaitez qu'ils soient plutôt attribués au choix du pêcheur ou au sort. Un adhérent, participant depuis plusieurs années, souhaite un contrôle plus soutenu de la part des organisateurs à l'égard des participants. Pourquoi pas mais restons tout de même simples et ouverts.

La quasi-totalité d'entre vous est favorable à l'organisation d'une manifestation à terre et d'un repas plutôt le soir.

Partant, le bureau, soucieux de répondre à votre attente travaille sur :

Une sortie de pêche en mer, ouverte à tous, qui pourrait avoir lieu le samedi 18 juillet 2009, à partir de 10 H 00. Les prises seraient limitées en nombre et pourraient être selon leur choix, conservées par les concurrents ou offertes à la banque alimentaire. Les prix et lots seraient remis au choix ou au mérite. Il y aurait sans nulle doute un prix spécial Mousse (- de 16 ans) et un prix spécial dame (il n'y a pas d'âge) – Dans la journée, un vide grenier ou puces marines pourrait être organisé (vous apporteriez vos objets). Un repas simple et convivial serait organisé le soir, après la remise des prix et le vin d'honneur à Port-Picain.

Nous cherchons des adhérents et conjoints volontaires pour nous aider dans la préparation de cette belle Journée. Faites vous connaître au plus tôt au siège de l' association au 06.21.35.27.78 ou au secrétariat Au 06.74.58.26.11 ou auprès de Y.DOSSET au 06.14.86.38.92. Vous serez conviés aux réunions préparatoires.

FEDERATION

Repos biologique : La FNPPSF s'engage

En 2000, notre fédération déposait déjà un manifeste auprès des instances européennes visant à protéger le bar pendant la période de reproduction.

Depuis cette idée a fait son chemin. De nombreux pêcheurs professionnels y sont aujourd'hui eux aussi favorables.

Nous tenons aussi à saluer l'initiative de quelques grands distributeurs consistant à ne plus commercialiser cette espèce pendant la période concernée. Nous invitons aussi les consommateurs à adopter une attitude éco - responsable et à ne plus acheter de bar sauvage pendant cette même période.

Devant le silence des pouvoirs publics, la FNPPSF a décidé lors de son dernier comité directeur, de s'engager sans attendre la mise en place des mesures dont nous continuons par ailleurs à réclamer la mise en place.

La FNPPSF appelle donc tous ses adhérents et tous les pêcheurs plaisanciers sportifs ou récréatifs à respecter un repos biologique concernant le bar du 1^{er} février au 15 mars 2009.

Communiqué FNPPSF

COTISATIONS

Nous vous rappelons que les cotisations doivent impérativement être versées avant fin mars. Ceci afin que le suivi de la revue pêche plaisance puisse se faire automatiquement. Cela évitera une charge de travail supplémentaire à Yannick qui gère l'interface avec la fédération.

INFORMATIONS

Adresse Electronique : Lors de notre dernière AG plusieurs adhérents ont suggéré de nous faire parvenir leur adresse électronique. Nous pensons effectivement que c'est un moyen moderne et rapide de faire transiter toutes les informations : réunions, manifestations dans un premier temps et si cela s'avère possible dans un deuxième temps le Cormorandier. Ce système permettrait à l'Association de faire des économies non négligeables d'affranchissement.

Merci donc à tous ceux qui voudront bien nous communiquer leur adresse électronique à l'adresse suivante : aplc35@orange.fr.

D'autre part nous avons maintenant un site qui est remarquable, n'hésitez pas à venir vous connecter, vous y trouverez une multitude d'informations ainsi que de superbes photos. Un très grand merci à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce site et en particulier à Jean-Paul.

Voici les coordonnées de ce site : aplc.jimdo.com

SECURITE



COMMANDE DE GILET DE SAUVETAGE LEGER A DECLENCHEMENT AUTOMATIQUE PAR SOUPEPE HYDROSTATIQUE

A la suite de graves incidents lors des années passées et afin de renforcer la **sécurité**, nous recommandons à tous nos Plaisanciers adhérents, à tous les Plaisanciers en général de posséder un gilet de sauvetage qui se gonfle automatiquement lors d'une chute à la mer. Il est pour nous **impératif** de le porter durant tout trajet en annexe ou sur engin pneumatique et **préférable** de le garder sur soi pendant toute la sortie.

Nous vous le proposons au prix spécial Association pour la somme de 77 Euros.

Pour toute commande contactez : **Monsieur Jean-Pierre SORET Tél : 06.73.37.46.61**
e-mail : « mary.soret@orange.fr »

NAVIGATION : AVIS AUX NAVIGATEURS

Les caractéristiques du phare de la Pierre de Herpin ont été modifiées. Il s'agit maintenant 'un feu Isophase d'une période de 4 secondes et d'une portée de 13 milles

STAGE MATELOTAGE

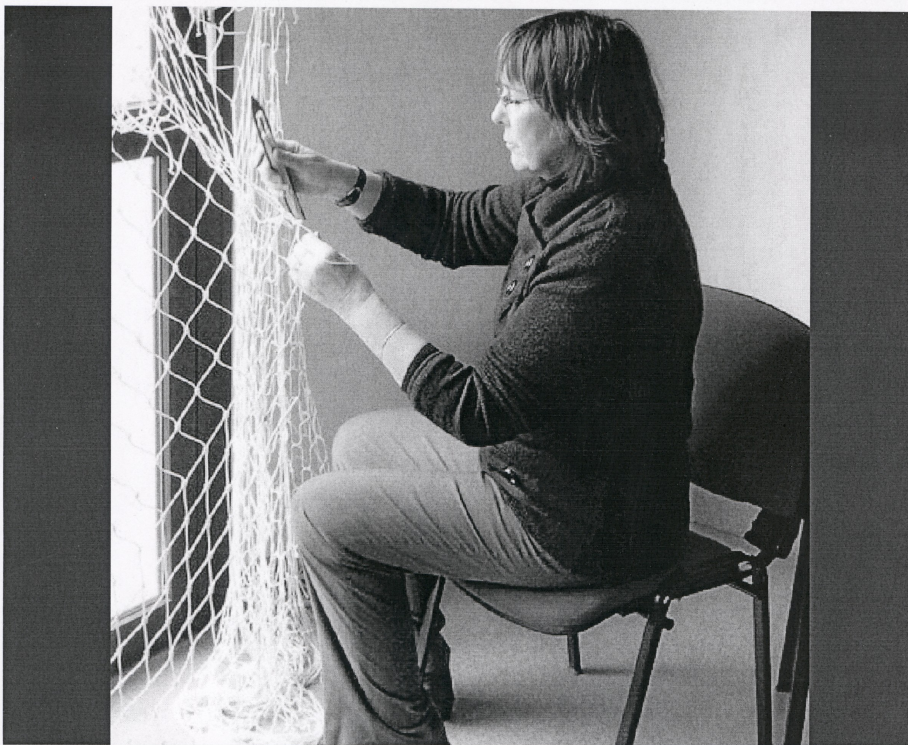
Les trois ateliers NŒUDS - EPISSURES - RAMENDAGE ont été une réussite.

Les extraits du journal Ouest France datés des 21 – 22 – 27 Janvier et 2 février abondent dans ce sens ; Voir notre site (apl.c.jimdo.com). Tous les participants ont été studieux et ravis. La gente féminine a été représentée de fort belle manière.

Un grand merci à nos animateurs bénévoles sans oublier le renfort de nos anciens marins de Terre-Neuve.(Patrick TROUVE, Manu LEBRISSE, Alphonse CONVENANT, Michel BUF)

Un nouveau stage sera programmé pour l'automne prochain.

Nous vous rappelons que ce stage gratuit est ouvert à tous. Une petite participation de 5 Euros par module est demandée pour les fournitures de matériel.



Jean Paul

Mieux que le point

Mousse ou jersey

tricoté en nœuds

d'écoute ton prochain

pull te sierra à ravir

et surtout quel gain

de temps pour ton

épouse

C.R.R.

Au moment de la parution de notre N° 11 les derniers stagiaires (ils sont 14) doivent commencer leur stage. En effet les dates de cours sont les suivantes 16 – 18 et 23 mars de 18 H 00 à 20 H 00.

L' examen aura lieu le 3 avril.

Depuis trois ans que cette formation a été mise en **place plus de 120 personnes** sont maintenant en possession de ce certificat.

REUNION AVEC NOS ELUS

Propositions, Suggestions, Doléances : Janvier 2009

Récapitulatif de nos séances de travail de 2004 à 2008
Compte rendu de la réunion du 12 janvier 2009

Représentants de la Mairie : M. LE MOAL – M. CAHOURS – BOUCHER - MAZE
Service externe et administratif : M. EUDES
Responsable du port : M. BEUREL

Représentants APLC : M. LOUVET – M. DOSSET – M. CORTEVAL – M. ABGRALL

1 - Les mouillages des différents sites cancalais

Nous avons bien reçu le nouveau plan de Port-Mer, Port-Picain, Port-Briac et nous vous en remercions. Cela va nous permettre de positionner nos adhérents sur ces 3 zones de mouillages. Nous possédons également des adhérents sur d'autres sites cancalais et il serait intéressant que nous puissions disposer d'une copie des plans existants pour ces sites.

Réponse : Une demande est à faire auprès du Président de l'Association des Mouillages Cancellais (A..M.C.) pour le site de l'Abri des Flots.

Une demande sera faite auprès du Conseil Général pour la mise à jour des mouillages de la Houle. Actuellement seulement 11 mouillages sont déclarés

Les Potelets : Demande à faire auprès du responsable de ce site (24 mouillages tous adhérents à l'APLC).

2 – A la suite des évènements de mer rencontrés par les plaisanciers en 2005, 2006, 2007, nous demandons de continuer les vérifications des positions de blocs, de leurs organeaux, des manilles et des chaînes de bas-fonds.

Il importe de continuer les investigations dans ce domaine. Un suivi rigoureux permettra certainement de réduire le nombre d'avaries. Pourrions-nous disposer d'une copie des travaux réalisés en 2008 ?

Réponse : Les lignes de mouillages : **P.Q.R.S. ont été vérifiées en 2008** (R 11 est à changer)

M. BEUREL demande qu'une bouée matérialise l'emplacement, (comme cela est prévu) lorsqu'une chaîne est coulée. (Chaînes non trouvées pour les mouillages Q 18 et P.3.)

T.U.V. seront vérifiés en 2009

V.W.X.Y. seront vérifiés en 2010

Le Comité Nautique Local pourra fournir un état des travaux réalisés chaque année.

3 – Sur le site de Port-Briac nous pensons aussi qu'il serait bon de placer à la descente un panneau sur lequel serait matérialisé le balisage et les raisons d'être de ce balisage. Concernant la partie technique nous pensons qu'il serait judicieux d'opérer un rallongement en béton de la descente du chemin de roulage.

Durant la saison d'été à basse mer, les estivants ne comprenant rien au système de balisage matérialisé par des bouées jaune, s'étendent volontiers pour un bain de soleil sur la plage dans le couloir réservé aux annexes. Il s'en suit souvent des algarades avec les plaisanciers. Un panneau explicatif mis en place comme à Port-Picain réglerait le problème.

Les habitués de ce site suggèrent que la descente en béton du chemin de roulage soit rallongée de

quelques mètres pour faciliter la remontée manuelle des annexes souvent contrariée par un apport trop important de sable (roues ensablées). Une étude nous avait-t-on dit est en cours. Qu'en est-il actuellement ?

Réponse : a – Un panneau sera apposé sur chaque site rappelant les règles de navigations, vitesse dans les mouillages, interdiction d'éviscérer les poissons sur la plage, baignade interdite dans le chenal réservé à la navigation.

b - il n'est pas prévu de rallonger cette cale. Priorité est donnée au site de Port-Picain. Une grille sera probablement posée en haut de la cale afin de ralentir voir d'empêcher l'écoulement des eaux de pluie et l'effet de ravinement sur la plage.

4 – Sur le site de Port-Picain, nous demandons qu'il soit procédé à la consolidation de la dalle en ciment servant de chemin de roulage.

Le chemin de roulage qui suit la dalle de béton a été empierré en 2007 pour stabiliser le sol cela semble tenir. Avant la saison 2009, il serait bon de procéder à la consolidation de la dalle de ciment construite en 3 tronçons en réalisant une injection de béton sous celle-ci afin de combler le creusement inhérent à l'action du ressac et ensuite d'opérer un lissage sur la partie supérieure afin de solidariser ces trois tronçons.

Une étude de faisabilité est en cours depuis juillet 2008. Avons-nous des éléments nouveaux ? Devis, Enveloppe financière, Commission de travaux.

Réponse : Une somme de 90.000 euros est réservée par les services techniques de la Mairie, pour les cales de Port-Picain et Port-Briac. Des courriers sont en cours pour obtenir les autorisations avec la DIREN, la Sous-Préfecture et la Subdivision Maritime de l'Equipement.

5 – Nous demandons la pose de 6 postes d'amarrage réservés exclusivement aux visiteurs au large de Port-Briac – Port-Picain.

Bien souvent durant la période d'été des convois de plaisanciers ou des individuels passent une partie de la journée et de la nuit au large de ces sites. Il n'y a rien actuellement pour les recevoir. Alors il n'est pas rare pour un titulaire de mouillage, au retour de la pêche, de voir son poste occupé par un de ces visiteurs. Si ce dernier est à bord, il appareille aussitôt, mais s'il est à terre.....Donc nous pensons que la pose de 6 mouillages disposés sur la même ligne que la bouée de l'Equipement exclusivement réservés à des plaisanciers de l'extérieur et de manière non permanente serait à envisager afin de permettre à ces bateaux d'escaler en toute tranquillité, de relâcher par mauvais temps, de favoriser les échanges.

Nous avons noué des contacts avec les Plaisanciers du Hérault à Granville et sommes invités à les rencontrer à Chausey, ils nous attendent à Granville en 2009 pour un rallye. Qu'allons leur proposer pour s'amarrer lors de leur passage à Cancale ?

La commune restant bien entendu la seule compétente pour définir les conditions d'amarrage sur ces bouées ainsi que le contrôle, nous sommes prêts à apporter notre concours pour faire aboutir cette demande auprès des services de l'Etat et de l'Equipement en particulier.

Le site de Port-Picain – Port-Briac est en A.O.T. : 160 mouillages autorisés pas un seul de plus. Si l'on veut des emplacements visiteurs, il faut renier sur le nombre d'emplacements autorisés nous a-t-on dit.

Notre question : pourquoi des mouillages supplémentaires ont-ils été accordés en 2007 et en 2008 dépassants ainsi le nombre plafonné ?

Réponse : Les sites de Port-Picain et Port-Briac comptent 160 mouillages (maximum autorisé). Il existe actuellement 3 mouillages visiteurs à l'Abri de Flots et 1 à Port-Mer. Impossible à l'heure actuelle de rajouter des mouillages visiteurs.

Une demande d'installation de 6 mouillages visiteurs supplémentaires va être faite par la Mairie auprès de la Subdivision Maritime de l'Équipement.

6 – Sur le site de l'Abri des Flots, nous attirons votre attention sur l'état de la cale située près de la piscine. Elle paraît abandonnée mais reste néanmoins très dangereuse pour les plaisanciers, mais aussi les baigneurs et promeneurs. (voir photos). La piscine a semble-t-il besoin d'une attention particulière (voir photos).

Un de nos adhérents de l'Abri des Flots, photos à l'appui nous a fait part de ce problème concernant la sécurité. A signaler aussi la présence de belles pièces de granit qui faisaient autrefois partie de la cale de l'Abri des Flots. Elles sont délaissées près de cet ouvrage. Elles pourraient être réutilisées...

Réponse : La piscine a été nettoyée en 2008. M. le Sous-Préfet a été informé de ces faits lors de sa dernière visite à Cancale. Mr MAINGUY responsable de la subdivision maritime à l'Équipement porte une attention particulière à ce site et doit se déplacer prochainement. La Mairie va le re-contacter.

7 – Sur le site de l'Abri des Flots, il serait bon d'évacuer les débris de toutes sortes qui s'y trouvent (voir photos).

Les photos que nous vous proposons sont particulièrement révélatrices. Des débris de toutes sortes (seau et son couvercle, batteries contenant peut-être encore des produits dangereux, vieilles ancres et lignes de mouillages, fils d'acier). Tous ces « vestiges » pourraient être ramassés et entreposés dans des « bailles » durant l'hiver et envoyés à la déchetterie avant la saison d'été.

Réponse : Projet d'organiser, avec le concours de la Mairie et les parties prenantes (professionnels, plaisanciers), une journée de nettoyage des sites cancalais et plus particulièrement la zone de l'Abri des Flots.

8 – Sur tous les sites du littoral cancalais, il devient impératif d'apposer un panneau « vitesse réglementée à 3 nœuds dans la zone de mouillage » ainsi qu'une « interdiction d'éviscérer poissons et seiches sur la plage ».

On nous avait promis de le faire en 2006, puis en 2007 mais aussi en 2008 cela n'a toujours pas été réalisé. Il importe de faire respecter par tous les sites (et non seulement par Port-Mer, Port-Briac, Port-Picain). Le règlement de Police du Port voté lors du conseil municipal du 21 décembre 2007. Sécurité des personnes et des biens, respect de l'environnement doivent être l'affaire de tous les plaisanciers.

Réponse : Des panneaux seront apposés sur chaque site

9 – Nous suggérons l'enlèvement des tables ostréicoles déclassées jonchant le sol près de la pointe du Hock ainsi que celles immergées entre le Chatelier et le rocher de la Réras (partie Sud).

Ces tables constituent un danger pour la navigation, la pêche et la sécurité des personnes.

Réponse : Un courrier a été adressé à M. PICHOT Président du syndicat conchylicole. Un courrier va être adressé à l'Administrateur et à la Section Régionale de conchyliculture.

10 – Sur le site de Port-Briac on nous a signalé un bloc de béton non enterré avec un bas fond qui découvre lors de la basse mer de grandes marées cette installation sauvage paraît abandonnée. Elle est dangereuse pour la navigation.

Il semblerait que cette installation soit le mouillage de l'annexe de « L'Etoile de Bricourt » lorsque ce navire affrété naviguait dans nos eaux.

Réponse : Une bouée de balisage va être mise en place par M. BEUREL (responsable du port). L'enlèvement éventuel sera effectué par les chantiers TANET avant la saison.

11 – Sur le site de Port-Mer, il est demandé d'allonger la période d'armement de la navette.

C'est une demande de nos représentants de port-Mer membres du Conseil d'Administration. Ils nous demandent également de signaler que bien souvent les clients de la Bisquine ou de l'Ecole de voile ont la préférence de mise à bord. Les détenteurs de mouillages étant obligés d'attendre la fin de ces opérations pour embarquer ou débarquer.

Réponse : La navette est quelquefois utilisée pour l'embarquement des usagers de la Bisquine, mais il n'y a pas de priorité. Il arrive également que la navette amène des moniteurs de l'école de voile jusqu'à leur bateau. Il n'est pas souhaitable de rallonger la période d'utilisation de la navette pour les raisons suivantes :

- a) – Rallongement de la période = augmentation de la redevance.
- b) – la Période, juillet – Août, de fonctionnement de la navette, permet d'embaucher de jeunes cancalais en fin de scolarité, ce qui ne serait plus le cas si la période était avancée.

12 – Sur les coffrets d'affichage des différents sites du littoral, nous demandons de réserver pour notre association un emplacement consacré à l'information de nos adhérents.

Sur les panneaux des sites de la Houle, l'Abri des Flots, Port-Picain, Port-Briac, Port-Mer et les Potelets, nous aimerions disposer d'une clef d'ouverture confiée uniquement au Président pour permettre d'apposer et mettre à jour nos affichages. (informations associatives et maritimes locales).

Réponse : Une clef des tableaux d'affichage des sites de Port-mer, Port-Picain et Port-Briac sera remise à M. LOUVET, Président de l'A.P.L.C.

13 – L'accès au « va et vient » par le chemin de ronde est de plus en plus difficile.

Dans certains endroits il faut faire des enjambées importantes. Il serait bon de positionner des marches intermédiaires. (photos jointes). Cette question devait être posée au Conseil Général (Mr LE MOAL). Quelle est la réponse à ce sujet ?

Réponse : Le chemin de ronde fait parti du G.R. 34 dont l'entretien incombe au Conseil Général. Un courrier en date du 7 octobre 2008, de M. TOURENNE, Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine, informe la Mairie que ce chemin de ronde a été entretenu à deux reprises durant l'année 2008 comme cela est prévu, et que donc le Conseil Général a tenu ses engagements. Les travaux de remise en état sont du ressort de l'Equipement section Maritime, qui sera informé.

14 – Nous souhaitons que des études en vue de la construction d'une cale en eau profonde soient engagées avec tous les responsables concernés.

Il est pour nous indispensable que l'un des sites cancalais situé en eau profonde puisse disposer d'un ouvrage permettant l'accostage de navires à toute heure (demande de nos assemblées générales de 2004, 2005, 2006, 2007, 2008). Chaque jour dès la mi-marée les deux cales de la Houle ne sont plus accessibles. Un ouvrage en eau profonde permettrait de conserver à toute heure de marée un point accessible de débarque au service des professionnels de la baie, des embarcations escalant, des plaisanciers. Il faciliterait les embarquements de personnes en toute sécurité principalement celles à mobilité réduite, handicapés, personnes âgées, enfants et permettrait l'accostage des navires de sécurité (SDIS, SNSM). Cette construction pourrait s'insérer dans le cadre d'une étude sur un Grand Projet Maritime Côtier.

Notre association se dit prête à participer à des échanges, des études allant dans ce sens. Qu'en est-il de l'étude de faisabilité en cours ? Avons-nous progressé depuis les premières esquisses élaborées par un cabinet d'architecture rennais qui nous avaient été présentées en janvier 2008 ?

Réponse : C'est un des points principaux de cette mandature, faire une cale digne de ce nom. Il va falloir à terme organiser une réunion avec les professionnels de la mer, les services de secours (SDIS, SNSM), les plaisanciers.

15 – Nous demandons que l'armement du sémaphore de la Pointe du Grouin soit effectif du 15 avril au 15 octobre pour l'année 2008.

C'est une décision prise à l'unanimité lors de nos assemblées générales chaque année. Nous savons que la commune va dans le même sens. Beaucoup de navires restent sur site jusqu'à la grande marée d'octobre bien après le désarmement du sémaphore. Avec les titulaires de mouillages, nombreux sont les plaisanciers qui mettent à l'eau à partir d'attelages dès le printemps. Les nombreuses interventions des guetteurs sémaphoriques ont, année après année démontré l'importance d'une telle surveillance. Faut-il encore attendre des événements douloureux comparables aux années passées (2001, 2005) pour décider d'élargir la période d'armement de cette vigie ? Ne faudrait-il pas envisager l'embauche de vacataires de début septembre à fin octobre (anciens Officiers de Marine Nationale, Marine Marchande ou de la Pêche) ? La presse à ce jour semble aller dans ce sens. Il est rapporté que « les élèves du Centre de Préparation Militaire de Saint-Malo sont durant l'été intégrés dans la réserve et peuvent servir par exemple au sémaphore du Grouin à Cancale ». Journal Ouest-France 26 novembre 2007 et novembre 2008.

Réponse : Il semble difficile d'allonger la durée de l'armement du Sémaphore armé par des guetteurs sémaphoriques réservistes limitée à 120 jours. Néanmoins un courrier va être adressé au Préfet Maritime, demandant s'il n'est pas possible que des élèves de l'école des Guetteurs sémaphoriques de Saint-Mandrier, puissent venir faire un stage au sémaphore de Cancale dans le cadre de leur formation.

16 – Nous demandons la prise en charge du site de la Houle par la Ville de Cancale.

Nous pensons que le temps est venu pour la commune d'assumer la gestion du port de la Houle en tenant compte des intérêts des Professionnels (Pêcheurs et Ostréiculteurs) et des Plaisanciers. L'attribution de zones de mouillages bien définies pour toutes les parties prenantes nous paraît urgente afin de remédier à l'anarchie qui règne actuellement. A défaut de la prise en charge des cales, il serait bon dès à présent de planifier et quadriller ces zones de mouillages afin de les regrouper (conseil général + Etat) et de les exploiter sous une même autorité celle de la Commune.

Réponse : La mairie de Cancale n'envisage pas la prise en charge des mouillages de la Houle (actuellement du ressort de Conseil Général et de l'Etat pour la partie la plus au large), tant que la remise en état des cales de la Fenêtre et de l'Epi n'a pas été effectuée par le Conseil général. Actuellement la cale de l'Epi est interdite d'accostage. La cale de la Fenêtre est interdite à la circulation. La réfection de la cale de la fenêtre devrait commencer en 2009. D'autre part avant la reprise du site par la ville, il faudra penser : circulation, stationnement des véhicules des plaisanciers, stockage des annexes de bateau. Dans le cadre des normes environnementales : zone de carénage, dispositif de récupération des eaux usées (eaux noires).

17 – Concernant la réglementation portuaire en vigueur votée par le Conseil Municipal du 21.12.2007, nous considérons qu'elle doit s'appliquer à tous les sites maritimes Cancalais.

Tout en tenant compte des particularités de chaque site, de sa gestion, de ses aménagements, il importe cependant que la réglementation portuaire et de police votée par le Conseil Municipal en décembre 2007 doive s'appliquer intégralement et en toute équité pour tous les plaisanciers sur tous les sites Cancalais. Nous considérons que l'attribution des mouillages ainsi que tous les mouvements sur ces sites ou entre différents sites doivent être rigoureusement contrôlés et suivis par une même commission municipale formée d'élus et de représentants des plaisanciers.

Réponse : A terme tous les sites seront uniformisés.

18 – Nous demandons une pause dans la contribution financière des plaisanciers titulaires de mouillages pour l'année 2009.

Au paiement annuel il convient d'ajouter le tiers du prix d'une ligne de mouillage (changée tous les 3 ans) augmentée de la prestation annuelle de l'entreprise chargée du contrôle. En ces périodes de récession il est très important de tenir compte de la faible augmentation des retraites et des salaires. Les personnes à petits revenus ont le droit eux aussi à pratiquer la plaisance.

Réponse : l'augmentation du prix des mouillages est de 2, %.
Cette augmentation se décompose comme suit : Mairie 0,94 % Etat 1,06 %

19 – Nous souhaitons l'exonération du droit de parking à Port-Picain uniquement pour les détenteurs de mouillages.

Il nous semble normal que les détenteurs de mouillage payant déjà une taxe au domaine public ne soient pas soumis à une seconde retenue pour accéder à la mer. Nous pensons que le prix du mouillage devrait intégrer le stationnement gratuit d'un véhicule comme cela se pratique ailleurs.

Il nous paraît équitable de faire supporter cette retenue parking par ceux qui ne payent pas de mouillage et empruntent régulièrement voire journalièrement les ouvrages portuaires mis à la disposition à Port-Picain. Ce ne sont pas les plaisanciers titulaires de mouillages qui ont généré l'arrivée massive de remorques et attelages ce n'est donc pas à ceux-ci d'être pénalisés.

Il est important aussi de signaler le cas très particulier des plaisanciers étrangers à la Commune qui stationnent allègrement sur la RD 201 sans être inquiétés. Cette manière d'opérer nous semble anormale pour au moins 3 raisons :

a- Aucune participation financière pour stationnement ne leur est demandée. Leurs attelages de plus en plus imposants, lourds et pas faciles à manoeuvrer dégradent la route ainsi que le chemin de mise à l'eau. Ils obligent les plaisanciers locaux à remonter leurs annexes à l'extérieur de ce chemin avec toutes les difficultés que cela comporte. Ils utilisent donc, sans bourse délier, les ouvrages entretenus par la Commune donc, financés par les contribuables (cancalais et résidents secondaires) qui au passage constituent la majorité des titulaires de mouillages et qui en outre sont tenus de payer cette taxe de parking.

b- La sécurité sur la RD 201.. De plus, le nombre d'usagers pratiquant cette manière de faire, continue naturellement de croître, multipliant les montées et descentes sur la petite route de Port-Picain. Laisser libre le stationnement en ces lieux risque de poser rapidement de gros problèmes de sécurité et de manque de visibilité sur cette route très fréquentée. (Nous avons dénombré en permanence des dizaines de voitures stationnées chaque jour sur les bords de cette route durant la saison d'été et les fêtes de printemps). Des accidents sont à craindre.

c- Les délais d'attente pour les autres sur la plage. Il va de soi que ce stationnement éloigné risque d'engager la sécurité des personnes et des biens. En effet si l'on considère le laps de temps qui s'écoule entre le débarquement du plaisancier (stationné sur la RD 201) et son retour avec véhicule et attelage, l'attente pour tous les autres en instance de montée devient plus longue et les risques d'avaries peuvent être considérablement augmentés par fort ressac généré par des vents de Nord-Est à Sud.

En 2008 nous avons nourri des espoirs (courrier Mr LE MOAL). Nous espérons que 2009 apportera une réponse positive à cet épineux problème par l'attribution d'un parking gratuit réservé aux titulaires de mouillages.

Concernant le stationnement sur la RD 201 ne pas oublier que cette question comporte en réalité 3 volets. Si l'on met toujours en avant la réponse de l'agence routière qui à vrai dire ne nous satisfait pas (manque de visibilité évidente, l'avenir nous le dira), on néglige systématiquement l'aspect maritime qui pourtant est tout aussi primordial que le routier.

Réponse : Afin de faciliter la visibilité à l'intersection de la route de Port-Picain avec le CD 201, des plots en bois vont être mis sur l'accotement afin de limiter le stationnement des véhicules et remorques.

Une barrière avec caméra devrait être mise en place juste avant la cale, afin de réglementer les mises à l'eau des bateaux.

Un parking réservé et gratuit va être mis à la disposition des titulaires d'un mouillage.

20 – Nous envisageons de demander une subvention municipale pour l'année 2009

Cette subvention nous permettra d'acheter du petit matériel informatique pour nos différentes animations au cours de l'année.

Réponse : La demande de subvention sera traitée lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

21 – Nous demandons une surveillance particulière concernant certains bateaux ventouses qui restent en permanence au mouillage alors que de nombreux plaisanciers postulent à un emplacement. Des mouillages non occupés à certaines périodes de l'année pourraient avec l'accord du port et celui du titulaire être alloués à une tierce personne inscrite sur la liste d'attente.

Réponse : M. BEUREL a pris note de nos observations et contactera les propriétaires de bateaux ventouses.

CONCLUSION

Notre association, forte maintenant de 300 adhérents, est le capteur privilégié de la réalité quotidienne sur le littoral Cancalais. Les Délégués de chaque site sont attentifs et motivés. Les informations remontent d'une manière naturelle.

Nous considérons que les propositions ou les suggestions que nous faisons ne sont en aucune sorte une ingérence dans les prérogatives de quiconque. Nous connaissons bien le milieu marin, nous y sommes attachés, nous le respectons. Les décisions prises nous concernent directement, nous souhaitons donner notre avis mais il faut pour cela, au risque de ne pas être entendus que nous soyons tout de même écoutés.

Le Président
du Conseil d'Administration

Michel LOUVET

Pour le Conseil d'Administration
Le Secrétaire de l'Association

Jean-Paul ABGRALL

FERIALES ET FETE DU PATRIMOINE MARITIME

Une grande fête sera organisée au port de La HOULE les 19 – 20 et 21 juin prochain
A cet occasion seront célébrés les 20 ANS DE VOILE ET AVIRON . Nous trouverons un village ainsi qu'une place du patrimoine. Un bassin avec des maquettes pour les enfants sera installé.
Nous pourrons y voir des charpentiers de marine ainsi qu' un atelier d'initiation au ramendage .
Nous serons présents à cette fête avec un stand où nous serons toujours heureux de vous accueillir.
D'autre part l'APLC est chargé d'assurer la Sécurité du convoi maritime qui partira de Port Picain pour rejoindre La HOULE en passant par l'île des Landes.

BRANLE BAS DE REGATES A PORT MER

Entre 200 et 300 bateaux sont attendus pour le Week End du 15 août.

TRIBUNE LIBRE

De l' arbalestrille au GPS

J'appuie sur le bouton rouge, puis sur le bleu et j'ai tout !!! Le G.P.S. me donne la route. Les cartes se dessinent. Les fonds apparaissent, on voit même les bancs de poissons.

Ce type de navigation assistée par ordinateur résulte d'un très long tâtonnement qui puise ses origines dans les premières navigations.

Jusqu'au milieu du XIV^e siècle avant Jésus Christ, la navigation, généralement diurne, ne perdait jamais la côte de vue. Revenant de la prise de Troie, Nestor marin et chef de guerre sera le premier à entreprendre une navigation nocturne basée sur le positionnement des étoiles. Le seul instrument dont il pouvait alors disposer était la **clepsydre**. Cette sorte de sablier à eau s'écoulant dans un récipient gradué devait permettre de mesurer le temps. Encore fallait-il compter avec la vigilance de l'individu chargé de son fonctionnement.

C'est grâce à la **sphère armillaire**, inventée par Archimède que Phythéas pu mesurer la latitude de Marseille et des Iles Britanniques vers IV° siècle avant J.C. Cet instrument, représentant une image du système solaire selon Ptolémée, permet de se positionner sur la latitude. Son évolution aboutira à **l'astrolabe** mis au point par Hipparque au II° siècle avant notre ère. Largement utilisé et amélioré par les Grecs et les Arabes, ce disque de bronze est doté d'une traverse (diamètre) munie de deux pinules utiles à la visée verticale. Le positionnement se fait là aussi par référence astrale.

Réduit à un huitième, au XVII° siècle, le cercle devient l'octant qui permet de mesurer la hauteur des astres au dessus de l'horizon. Il peut être alors considéré comme une évolution directe de l'astrolabe. Il faudra attendre encore un bon siècle pour voir apparaître les premiers **sexants** mieux adaptés aux mesures angulaires.

L'arbalestrille ou bâton de Jacob apparaît au Portugal vers 1515. D'abord utilisé par les constructeurs de grands édifices comme les palais et cathédrales, elle intéressera très vite les marins. Il s'agit d'un bâton gradué servant lui aussi à mesurer des hauteurs (la hauteur des astres). Pour cela, la verge est munie de traversières appelées marteau. Ces marteaux coulissent pour déterminer un angle de visée.

C'est au Moyen Age qu'apparaît le **loch**. Au début ce simple triangle de bois attaché à une longue cordelette était mis à l'eau 30 secondes, mesurées à **l'ampoulette** (sorte de sablier). Le nombre des nœuds décomptés permettait d'évaluer la vitesse du bateau par rapport au courant.

Quels que soient l'époque et l'instrument utilisé, le positionnement et la navigation sont depuis l'origine calés sur des observations astronomiques. Seules **la Boussole** héritée des arabes et mise au point par le portugais Ferrande en l'an 1780 ainsi que **la lorgnette** ou **longue vue** inventée vers la fin du XVI° siècle dérogent de cette règle. Pour ce qui concerne le **plomb de sonde**, permettant d'évaluer les hauteurs d'eau et la nature des fonds, grâce au suif contenu dans le logement aménagé à sa base, il apparaît comme une aide précieuse dès lors qu'on approche de la côte. Son utilisation est largement complétée par les **Portulans** lors des manœuvres d'atterrissage.

Ah que la navigation était belle en ces temps là !!!

Yannick Lecerf

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- I - Petit bateau de nos côtes – Grand papa
- II - Sans odeur – Début d'édition
- III - Cuivre – Cité légendaire bretonne – N'est pas courant
- IV - Symbole du chlore – Mieux vaut faire envie que
- V - Lettres d'action - KO
- VI - Pose des lés – Dans l'enseignement
- VII - Seul – Vous l'avez peut-être en tête
- VIII - Soleil Egyptien – Anciennement CEE – Vous l'avez à l'oeil
- IX - Rapière - Ut
- X - De bon sens – Fête très prisée des enfants

VERTICALEMENT

- A - Certains régimes l'ont
- B - Anciennement SDN – Siège du salon
- C - Début de route – Entre 3 et 4 – A l'intérieur
- D - Faits d'amour tendre
- E - Lancé parfois d'un navire – A des perles sur le front
- F - Tour célèbre
- G - Mort en mer – Atome portant une charge électrique
- H - Ville de Belgique – Petit professeur
- I - Petite embarcation pas très stable
- J - Elle est parfois fixe - Mec

Réponse du N° 6

HORIZONTALEMENT

I – GOELAND - US ; II – OO – UTERUS ; III – MITE – REZ ; IV – LIEES ; V – EGRATIGNEE ;
 VI – TU – NE - RANG ; VII – TARTELETTE ; VIII – EN - SS ; IX – SEC- CASE ; X – SINUS – ARE .

VERTICALEMENT

A – GOELETTES ; B – IGUANES ; C – MER – CI ; D – LUISANTS ; E – ATT - TEES ;
 F – NEE - CS ; G – EGRENA ; H – UR – NAT - SA ; I – USE - ENTIER ; J – EGEE .

BROCHETTES DE COQUILLES SAINT JACQUES

Pour 4 personnes : 4 brochettes, 16 noix de St Jacques, 8 fines tranches de lard fumé, 20 feuilles de laurier, une cuillère à café de poudre de thym, poivre moulu.

Saupoudrez vos noix de poudre de thym et d'un peu de poivre. Surtout ne pas saler. Coupez vos tranches de lard fumé en deux puis entourez chaque noix avec. Enfilez ensuite 4 noix préparées sur une brochette en les séparant à chaque fois par une feuille de laurier. Cuisson soit sur le grill du four soit sur le barbecue sans trop de braises. Retournez les souvent pour qu'elles cuisent de uniformément. En fin de cuisson le lard doit - être bien doré.

Variante : Au lieu de les enfilez sur des brochettes, vous pouvez faire tenir le lard à l'aide de pique dont vous adaptez la longueur puis vous faites revenir vos noix dans une poêle où vous aurez au préalable fait dorer un morceau de beurre.

CARPACCIO DE ST JACQUES

Pour 4 personnes : 16 noix de St Jacques, 1 citron vert, 2 cuillères à soupe de jus de pamplemousse
2 à 3 cuillères à soupe d'huile d'olive – une pincée de safran un peu de piment de Cayenne
Sel - Baies roses - 8 tiges de ciboulette pour décorer.

Préparez votre sauce dans un récipient. Escalopez les St Jacques le plus finement possible.

Si vous utilisez des noix congelées il est plus facile de les escaloper avant complète décongélation.

Les disposer dans les assiettes. 2 ou 3 heures avant de servir, versez votre sauce bien mélangée.

Parsemez de baies roses. Décorez avec la ciboulette et réservez au frais.